

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter

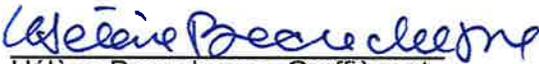
Je, Hélène Beauchesne, greffière et directrice des Services juridiques de la Ville de Saint-Hyacinthe, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 599 est de 2;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- que le règlement numéro 599 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Saint-Hyacinthe, le 22 juin 2020


Hélène Beauchesne, Greffière et
Directrice des Services juridiques